

Regard

sur

Repentigny

repentigny.ca

Mérite Ovation municipale
Union des municipalités du Québec
Édition 2021
Cour municipale virtuelle

Prix Culture et développement
Réseau les Arts et la Ville
Édition 2021
L'art porte-à-porte

Prix Vivre ensemble
Espace MUNI
Édition 2021
**Stratégie jeunesse et
comité Repen Repensé**



Repentigny
S'épanouir

Début de la construction du mur antibruit

Une première section d'ici un an!

La Ville de Repentigny est fière d'annoncer le début des travaux de construction du premier tronçon du mur antibruit qui longera de part et d'autre l'autoroute 40. Cette section du mur sera érigée du côté sud, entre le boulevard Laroche et le centre commercial Les Galeries Rive Nord.

D'une hauteur de 5,2 mètres et d'une longueur de 950 mètres, cette première phase du projet sera construite là où le niveau sonore est le plus élevé, selon les études acoustiques réalisées antérieurement. Dans sa forme finale, le mur antibruit totalisera 10 km, regroupant 9 tronçons différents : 4 du côté sud de l'autoroute 40 et 5 du côté nord. L'ordre de réalisation de ces tronçons demeure à déterminer.

« Nous sommes extrêmement heureux et satisfaits de voir enfin la concrétisation de ce projet attendu depuis si longtemps par les Repentignois et les Repentignaises. Dans moins d'un an, la première phase du projet sera enfin complétée et améliorera véritablement la qualité de vie de nos concitoyens! Ce fut un dossier de longue haleine pour lequel nous avons travaillé assidûment au cours des dernières années. Je tiens à remercier le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour son appui considérable à ce projet », a indiqué Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny.

Étapes des travaux

Maître d'œuvre du chantier, la Ville a choisi avec soin les composantes du mur antibruit afin qu'elles répondent à



▲ Localisation du premier tronçon en construction



▲ Chantal Deschamps, mairesse, accompagnée de Lise Lavallée, députée de Repentigny, ainsi que de Réjean Vigneault et Charles Renaud, respectivement directeur et ingénieur en chef du Service de Gestion des infrastructures de la Ville.

des standards élevés en matière d'acoustique, mais aussi d'esthétique, d'environnement et de développement durable. De fait, le matériau retenu par la Ville pour la construction du mur est un béton préfabriqué absorbant LEED, composé à 70 % de contenu recyclé et d'ingrédients non toxiques, sans danger pour l'environnement.

Au cours des prochaines semaines, Hydro-Québec procédera au déplacement de la ligne électrique située à l'emplacement du futur mur antibruit. Suivront l'installation de l'égout pluvial et la réalisation des ouvrages de drainage, avant la construction du mur de soutènement. Les travaux de fondation du mur seront ensuite effectués, suivis de l'installation des panneaux antibruit et des poteaux galvanisés. Les travaux s'achèveront avec l'aménagement paysager, en juillet 2022.

Un appui substantiel du gouvernement

Très attendu, ce projet est réalisé grâce à la contribution financière du MTQ, qui en assume la moitié des coûts.

« Améliorer la qualité de vie des résidentes et résidents de Repentigny était primordial. Je me réjouis de la concrétisation de ce projet, fruit d'une collaboration soutenue entre la Ville de Repentigny et votre gouvernement », a mentionné François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie.

« À titre de députée de Repentigny, je suis heureuse de participer à cette belle annonce. La construction de cet écran antibruit

démontre que la Ville de Repentigny et le gouvernement du Québec travaillent main dans la main afin de mettre en place des solutions qui contribueront à assurer une plus grande quiétude aux personnes demeurant à proximité de l'autoroute 40, un axe de déplacement stratégique dans la région métropolitaine et dont les débits de circulation sont en constante augmentation », a précisé Lise Lavallée.



▲ Le futur écran antibruit

JE VOTE!

LE DIMANCHE
7 NOVEMBRE 2021



Le guide de l'électeur
arrivera par la poste dans les
prochaines semaines.

Vote par anticipation : 30 et 31 octobre

Renseignements :
450 470-3004

ÉLECTION
REPENTIGNY

repentigny.ca/elections



Un mur antibruit pour assurer la quiétude

Après de longues années d'attente, nous sommes enfin heureux d'annoncer le début des travaux de construction de la première phase de l'écran antibruit qui longera de part et d'autre l'A-40 entre le boulevard Laroche et Les Galeries Rive Nord.

Le financement de ce premier segment, prévu d'ici la prochaine année, sera d'ailleurs partagé à parts égales entre la Ville et le ministère des Transports du Québec.

Composé majoritairement de matières recyclées, cet écran sera acoustiquement performant, durable, robuste, facile d'entretien et surtout esthétique. Notre administration s'est également engagée à ce qu'il soit pleinement intégré dans son environnement, tout en réduisant de manière significative les nuisances sonores suscitées par l'achalandage élevé sur l'A-40.

Bien que cette infrastructure marquera le paysage de notre municipalité, il garantira une protection efficace pour les propriétés riveraines en leur permettant de bénéficier d'une belle luminosité grâce à l'utilisation translucide d'une partie du mur. Autrement dit, les citoyens vivant à proximité pourront désormais profiter d'une quiétude au quotidien et d'un cadre de vie harmonieux et sécuritaire!

Scrutin fédéral : Repentigny se positionne

À l'instar de la Communauté métropolitaine de Montréal et des autres municipalités du Québec, la Ville de Repentigny a de fortes attentes vis-à-vis du prochain gouvernement fédéral.

Parmi les priorités identifiées, nous demandons aux partis fédéraux d'injecter plus d'argent dans le transport collectif, le logement social, l'environnement et le développement économique.

Dans un contexte où les changements climatiques génèrent une grande pression sur la gestion et les finances municipales, nous n'insisterons jamais assez auprès de nos gouvernements sur l'importance de soutenir la mobilité durable. Sachant également que cet enjeu est au cœur de vos préoccupations, il est impératif que nos élu(e)s répondent présents par un financement qui rendra enfin possible la réalisation de nos projets majeurs en ce domaine :

- La mise en œuvre d'un mode de transport structurant sur l'axe routier de l'A-640;
- Le prolongement de l'antenne du REM de l'est de Montréal jusqu'à la Ligne de Mascouche, en passant par Repentigny;
- L'ajout de voies réservées sur l'A-40.

C'est ainsi que nous croyons que notre futur gouvernement fédéral peut agir comme partenaire de premier plan pour nous aider à faire face aux plus grands défis d'aujourd'hui et de demain.

La mairesse

Chantal Deschamps, Ph. D.

Agenda culturel

Espace culturel

Journées de la culture : 24, 25 et 26 septembre

Ensemble, par le théâtre Dubunker : 25 septembre, de 19 h à 20 h 30

Spectacle Caisse 606, par la fille du laitier : 25 septembre, 11 h et 14 h

Journées portes ouvertes du Théâtre Alphonse-Desjardins : 26 et 27 septembre

Migration musicale, par le Quatuor Claudel-Canimex : 16 octobre, 19 h

Je ne suis pas ta maman : jusqu'au 24 octobre, en tout temps

Halloween : 22 et 23 octobre

Expérience sous la yourte

Tricot-thé : 4 octobre, de 14 h à 16 h

Doudou sonore : 12 octobre, de 10 h à 10 h 45

Atelier créatif Acar : 18 octobre, de 10 h à 16 h

Conte animé TAQP : 19 octobre, de 10 h à 10 h 45

Bibliothèque Robert-Lussier

Rencontre d'auteur du Club de lecture — Marie-France Bazzo : 3 octobre, 14 h

Cercle littéraire, par Diane Ducharme : 5 octobre, de 19 h à 20 h 30

Rencontre d'auteur du Club de lecture — Rose-Aimée Automne T. Morin : 17 octobre, 14 h

Conférence Chargé à bloc : Finis les coups de barre, bonjour l'énergie!, par Hubert Cormier : 19 octobre, 19 h

Conférence Introduction à Facebook : 20 octobre, 14 h

Conférence Écrire un livre est à la portée de tous, par Bernard Fillion : 21 octobre, 14 h

Activités d'Halloween

Espace culturel

Les 22 et 23 octobre, dans l'Espace culturel, venez vivre deux journées à grelotter de frayeur, à rigoler comme des squelettes et à bricoler comme des lutins.

Vendredi 22 et samedi 23 octobre

10 h à 13 h : Matinées en famille spécial Halloween — atelier créatif, visite des jardins et prestation musicale. Entrée libre.

14 h à 17 h : Jardins de citrouilles et de squelettes — atelier de décoration de citrouilles. Entrée libre.

17 h à 21 h : Soirées animées halloweenesques — cinéma classique d'Halloween, balade à la lanterne dans le cimetière, et rencontres effrayantes.

18 h, 19 h et 20 h : Balade à la lanterne pour toute la famille. Réservation requise.

21 h et 22 h : Balade à la lanterne spécial ados. Réservation requise.



Centre aquatique Jacques-Dupuis

Dimanche 31 octobre

Pour l'Halloween, petits et grands sont invités à participer à des activités électrisantes et thématiques.

13 h : Parcours enflammé

14 h : Bain animé avec structure gonflable

15 h 30 : Maquillage, animation, prix de présence et pige du gagnant du concours *Décore ta citrouille**.

*Pour participer au concours, procurez-vous une citrouille à la réception du Centre aquatique Jacques-Dupuis dès le 11 octobre. Une fois décorée, rappez votre chef-d'oeuvre afin qu'il soit exposé dans le hall d'entrée.

Informations : espaceculturel.repentigny.ca et repentigny.ca

Les Journées de la culture

Les 24, 25 et 26 septembre. Gratuit.

Trois jours de célébration de la culture dans l'Espace culturel.

Les Journées de la culture, ce sont trois journées pour participer à des activités culturelles, prendre part à des ateliers créatifs, assister à des lectures de contes, des matinées en famille, des spectacles et bien plus encore.

Consultez la programmation au espaceculturel.repentigny.ca.

© Joëlle Simard Lapointe



Semaine des bibliothèques publiques

Des activités littéraires pour toute la famille

La 23^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques se déroulera du 16 au 23 octobre prochain sous le thème : **Ma biblio : Une histoire de famille!**

Profitez de cette semaine, qui met en lumière l'apport des bibliothèques et de la lecture dans la vie quotidienne des enfants, des adolescents et des adultes, pour visiter vos bibliothèques municipales et renouer avec vos habitudes. Tous les services sont maintenant rétablis et le mobilier est accessible sans restriction.

Découvrez tous les services qui sont offerts sur notre site au bibliotheques.repentigny.ca.

Rappel : Fin des frais de retard

Afin de démocratiser l'accès aux collections et d'améliorer l'offre de services destinée aux citoyens, le Réseau des bibliothèques de Repentigny a aboli, en mars dernier, les frais de retard pour les usagers des bibliothèques Robert-Lussier et Edmond-Archambault.

Les citoyens sont donc invités à rapporter leurs livres dont l'échéance est passée et, ainsi, à faire circuler la culture et la connaissance!

Repentigny 350 ans ensemble

Retour sur les célébrations

L'année 2020 a marqué le 350^e anniversaire de la Ville de Repentigny. Certes cette année fut difficile, mais la Ville a su se réinventer et proposer à ses citoyennes et ses citoyens des festivités dont nous pouvons être fiers.



▲ Le dévouement de la programmation — novembre 2019

De nombreuses activités réinventées

La grande fête attendue pour l'année 2020 n'a pas eu lieu, mais de nombreuses idées plus innovantes les unes que les autres ont vu le jour pour faire face aux circonstances. Les célébrations se sont amorcées avec le Festival Feu et Glace. La Grande Tablée IGA Crevier qui devait réunir des dizaines de concitoyens autour d'une même table a été remplacée par une multitude de petites tablées, chacun devant sa maison, avec un franc esprit rassembleur. La grande exposition des Cowboys Fringants qui devait avoir lieu à l'automne 2020 est reportée à l'été 2022. Toute la programmation a été adaptée en fonction des contraintes sanitaires, des expositions ont vu le jour dans des espaces extérieurs qu'on n'imaginait pas, des projections ont eu lieu sur les murs des bâtiments de la Ville et une multitude d'autres événements sportifs, communautaires, culturels (comme *Bougeons ensemble*, le *ciné-parc éphémère* et *Plazam 350*) ont permis aux citoyennes et aux citoyens de célébrer cet anniversaire, notamment grâce à la participation de nombreux organismes.

▼ Le lancement des festivités — février 2020

Des legs pour l'avenir

En plus des nombreuses activités, le 350^e anniversaire de Repentigny laissera à la municipalité des legs pour les années à venir. Un livre *Repentigny : 350 ans d'histoire à découvrir (1670-2020)* a vu le jour avec la collaboration de l'Atelier d'histoire de Repentigny. Vous pouvez le trouver dans différents points de vente ou à la bibliothèque. Un site Web patrimonial a été mis en ligne au mois de septembre, consultez-le pour découvrir l'histoire de la ville au patrimoine.repentigny.ca. Vous pourrez également découvrir des pans de l'histoire repentinoise à travers les panneaux des nouveaux aménagements de la halte Claude-Hunault-dit-Deschamps, du nouveau parc Agathe-De-St-Père, des sculptures de Lewis Pagé dans les jardins d'art public de l'Espace culturel ou encore de la stèle de la Place de Bergerac. Et bien sûr, venez découvrir le Théâtre Alphonse-Desjardins, dont l'inauguration restera incontestablement le point culminant de ce 350^e.

Repentigny
350 ans
ensemble 1670/2020

La Ville tient à remercier tous ses précieux partenaires : Desjardins Caisse Pierre-Le Gardeur et Repentigny Chevrolet (partenaires majeurs), IGA Crevier, Familiprix, Patrimoine canadien et le gouvernement du Québec (partenaires secondaires), ainsi que la MRC de L'Assomption, Hebdo Rive Nord, Imagi Affichage, Galeries Rive Nord, la Microbrasserie L'Ours Brun ainsi qu'Arsenal Média.



▲ La fleur du 350^e — juin 2020



▲ Le ciné-parc éphémère — juillet 2021



▲ La Grande Tablée — août 2021

▼ Los Trompos — été 2021 (avec Denyse Peltier, conseillère municipale et présidente de la Commission des arts, culture et lettres)



▲ Prismatic — hiver 2021

▼ Les Drôles de Bibittes — étés 2020 et 2021



▼ Inauguration du Théâtre Alphonse-Desjardins — mai 2021



Maintien à domicile des aînés

Une subvention de 75 \$ pour les propriétaires de 65 ans ou plus

Pour l'année 2021, toute personne âgée de 65 ans ou plus au 31 décembre 2020 et qui, à cette date, était propriétaire d'une habitation et y résidait (et qui répond toujours à ces conditions lors du traitement de sa demande) est admissible à une subvention fixée à 75 \$. Celle-ci découle du programme pour favoriser le maintien à domicile des propriétaires âgés de 65 ans ou plus. Outre les conditions précédentes et comme stipulé dans le règlement à cet égard, la subvention est limitée à un demandeur par unité d'habitation.



Mentionnons que cette mesure incitative s'inscrit dans le cadre de la Politique de la famille et des aînés de la Ville de Repentigny et qu'elle vise à encourager l'autonomie de ces derniers en leur offrant du soutien et en les aidant à demeurer propriétaires de résidences situées sur son territoire.

Vous êtes admissible ? Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir le formulaire de demande d'admissibilité au repentigny.ca (section « Services aux citoyens/Subventions pour les citoyens ») et à le retourner avant le 31 décembre 2021 accompagné des pièces justificatives demandées.

Rappelons que depuis l'an dernier, il n'est plus nécessaire de se réinscrire annuellement pour recevoir ce chèque. La réinscription est automatique tant que vous êtes propriétaire et habitez la même résidence. Lors de la vente de votre propriété, la municipalité est automatiquement informée via l'inscription de l'acte notarié. Vous n'avez donc aucune action à entreprendre.

Pour plus d'informations, visitez le site Internet à l'adresse ci-haut mentionnée ou communiquez avec la Division de la taxation au 450 470-TAXE (8293) ou à taxation@repentigny.ca.



Nouveau rôle d'évaluation foncière

La Ville a déposé à la mi-septembre dernier un nouveau rôle d'évaluation, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit d'un exercice obligatoire en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, qui a lieu tous les trois ans, dans toutes les municipalités du Québec. Conformément à cette Loi, d'ici l'envoi de votre prochain compte de taxes, vous recevrez un « Avis d'évaluation ». Celui-ci vise, entre autres, à vous indiquer la valeur foncière de votre propriété qui sera en vigueur pour 2022, 2023 et 2024.

Rappelons que le rôle d'évaluation est apolitique, entre autres parce que c'est le marché immobilier qui détermine la valeur des résidences et que le choix des évaluateurs est fait selon un processus rigoureux de soumissions publiques. Par ailleurs,

plusieurs facteurs entrent en ligne de compte au moment d'évaluer une propriété résidentielle, tels que :

- le secteur ;
- la dimension du terrain ;
- la superficie habitable ou la dimension du bâtiment ;
- l'âge de la propriété ;
- la qualité de la construction ;
- et le type de possession (ex. copropriété).

Pour bien comprendre en quoi consiste le rôle d'évaluation foncière et quel en sera l'impact sur votre prochain compte de taxes 2022, consultez le repentigny.ca/evaluation.

Rappel important concernant la lecture des compteurs d'eau

Les propriétaires n'ayant toujours pas transmis leurs données de consommation d'eau ont reçu en août une communication par la poste les invitant à procéder dans les meilleurs délais.

réponse qui se trouve au bas de la lettre qui vous a été envoyée et le retourner dans l'enveloppe de retour en prenant soin d'y ajouter un timbre.

Comment procéder

- Rendez-vous au repentigny.ca/compteur-deau ;
- Cliquez sur « Transmettre vos données », puis sur « Transmettre la lecture de votre compteur d'eau » ;
- Entrez le numéro de matricule inscrit sur la lettre que vous avez reçue (le numéro est divisé en 6 parties, entrez 1 partie par case), puis remplissez les champs d'identification ;
- Entrez la lecture de votre compteur d'eau.

Notez qu'il est également possible de transmettre vos données de consommation d'eau par la poste. Pour ce faire, vous devez remplir et signer le coupon-



Votre collaboration est importante

Rappelons qu'il s'agit d'une procédure annuelle qui permet à la Ville de facturer l'utilisation réelle d'eau potable selon la consommation de chaque résidence, c'est pourquoi, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à nous fournir ces renseignements le plus rapidement possible!

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de la Ville à l'adresse ci-haut mentionnée.

Soyez prêts pour l'hiver en installant votre abri d'auto temporaire

Avec l'hiver qui arrive à grands pas vient le moment de penser à l'installation de son abri d'auto temporaire. Voici quelques petits conseils pratiques afin de partir la saison du bon pied.

Aide-mémoire :

- L'abri doit être installé dans l'espace pavé du stationnement ou au-dessus de la rampe d'accès pavée menant au garage d'une habitation de 4 logements et moins ou d'un établissement mixte (habitation et commerce) ;
- La hauteur maximale est de 3 m (9 pi 9 po) ;
- La superficie maximale permise incluant la superficie d'un abri d'auto permanent fermé temporairement est fixée à 50 m² (538 pi²) ;
- Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique translucide blanc et de fabrication industrielle ;

- La toile doit être installée de façon à empêcher le battement au vent ;
- Les éléments de la charpente doivent être en métal tubulaire démontable et avoir une capacité portante suffisante permettant de résister aux intempéries ;
- L'abri doit être maintenu en bon état ;
- Aucun entreposage n'est permis à l'intérieur de l'abri.

Sachez qu'à compter du 15 octobre vous pourrez procéder à son installation. Si vous installez ce type d'abri pour la première fois, un permis est requis. Téléphonnez au 450 470-3840 pour l'obtenir.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous!

Avec la belle saison qui s'étire toujours un peu et l'automne qui nous réserve de belles journées, nous serons encore nombreux à nous croiser sur les routes... Il est donc important de rappeler qu'en voiture, à vélo ou à pied, chacun a un rôle à jouer pour assurer un bon partage de la route et la sécurité de tous. Vigilance et prudence sont de mise pour que les déplacements s'effectuent de façon sécuritaire.

Rentrée scolaire : attention à nos écoliers

En ce début d'année scolaire, nos policières et nos policiers invitent les automobilistes à reprendre leurs bonnes habitudes et à redoubler de prudence lorsqu'ils circulent près des écoles.

Au cours des dernières semaines, ils ont été particulièrement présents dans les zones scolaires afin d'assurer la sécurité des enfants qui reprenaient les classes. Comme chaque rentrée, non moins de 150 heures de surveillance ont été planifiées aux alentours des écoles. Une attention particulière a donc été portée à la vitesse en zone scolaire, à l'utilisation du cellulaire au volant, au port de la ceinture de sécurité, de même qu'au respect des arrêts, des zones de stationnement interdit, des clignotants des autobus scolaires et des brigadiers.

De plus, les équipes municipales ont procédé à l'installation de brigadiers statiques près de 19 écoles primaires situées sur le territoire. Ces affiches signalétiques encouragent les automobilistes à ralentir et sont toujours très efficaces.



▲ Cécile Hénault, conseillère municipale et présidente de la commission Sports, activités physiques et plein air et Réjean Vigneault, directeur du service de Gestion des infrastructures, devant une traverse pour cyclistes sur la rue Iberville, au coin de la rue Aubert.

«Le retour en classe entraîne une augmentation marquée de l'achalandage dans les zones-écoles, d'où l'importance de rappeler aux automobilistes de faire preuve de prudence lorsqu'ils circulent dans ces secteurs. La présence de nos agents et les différentes activités de sensibilisation qu'ils mènent contribueront assurément à rassurer les parents», indique le président de la commission Sécurité urbaine et conseiller municipal, M. Raymond Hénault.

Rappels importants :

- La limite de vitesse autorisée dans une zone scolaire est 30 km/h;
- Aux passages piétonniers, les écoliers ont priorité pour traverser, et ce, avec ou sans la présence d'une brigadière;
- Il est interdit de croiser ou de dépasser un autobus dont les feux clignotants sont en marche et dont le panneau d'arrêt est ouvert. Il faut plutôt arrêter à au moins 5 m de l'autobus jusqu'à ce que le panneau soit baissé;
- Les parents qui reconduisent leur enfant doivent respecter les interdictions de stationnement installées près des établissements scolaires. Celles-ci visent à limiter la circulation automobile aux endroits particulièrement achalandés à l'entrée et à la sortie des classes. Ces interdictions s'appliquent également aux parents qui demeurent à l'intérieur de leur véhicule.

Plus d'options pour piétons et cyclistes

Alors que l'engouement pour le transport actif, comme la marche ou le vélo, ne cesse de progresser, la Ville poursuit ses actions afin d'offrir des conditions de déplacements confortables et sécuritaires à l'ensemble des citoyens. En 2021 seulement, le réseau cyclable et piétonnier a été bonifié par l'amélioration de la signalisation et l'ajout de pistes ou trottoirs sur pas moins d'une douzaine d'artères, notamment des pistes hors chaussée pour plus de sécurité. Pour une cohabitation harmonieuse des gens actifs avec les automobilistes, la prudence et la courtoisie demeure de mise!



Avant de signer, assurez-vous que votre entrepreneur en déneigement est accrédité

À quelques mois de la saison hivernale, vous vous apprêtez peut-être à octroyer un contrat de déneigement à un entrepreneur privé. Rappelez-vous que vous devez d'abord vous assurer que ce dernier possède un permis émis par la municipalité.

En effet, conformément au règlement 465, seules les entreprises en déneigement accréditées par la Ville peuvent offrir leurs services sur le territoire. Il est de la responsabilité des citoyens de s'assurer que leur entrepreneur est autorisé à œuvrer à Repentigny avant d'officialiser leur entente.

Cela s'applique également aux commerçants qui souhaitent faire appel aux services d'un entrepreneur. Prenez note que les



commerçants qui déblaient eux-mêmes le stationnement de leur entreprise ne sont pas visés par ce règlement.

Cette procédure a été mise en place en 2016 afin d'encadrer les pratiques des entrepreneurs privés en déneigement. En demandant un permis, ces derniers s'engagent notamment à éviter d'obstruer les trottoirs et à ne pas déposer la neige sur la voie publique ou sur les bornes d'incendie. Ces agglomérats sont susceptibles de nuire à la sécurité des résidents et des automobilistes ainsi qu'au travail des pompiers, et ralentissent le déblaiement des voies publiques.

Trouvez un entrepreneur accrédité

Les entrepreneurs en déneigement peuvent dès maintenant se procurer leur permis en communiquant avec le Service de l'urbanisme et du développement durable par courriel à deneigement@repentigny.ca ou par téléphone au 450 470-3840. La liste des entreprises ayant obtenu un permis est mise à jour hebdomadairement sur le site Internet de la Ville, sous la section [Services/Services aux citoyens/Circulation, stationnement et travaux routiers](#). Les citoyens sont invités à consulter la liste avant de faire affaire avec un entrepreneur.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Ville ou téléphonez au 450 470-3840.

Mois de prévention des incendies Parlons sécurité!

Pendant le Mois de la prévention des incendies, qui se déroule cette année du 7 septembre au 9 octobre, nous vous proposons plusieurs activités qui permettront à toute la famille de se remémorer les comportements à adopter afin de prévenir un incendie et comment bien réagir en cas de feu.

Concours pour les enfants

Les élèves de la maternelle à la 6^e année résidant à Repentigny, Charlemagne ou L'Épiphanie sont invités à répondre au Quiz des pompiers et à tester leurs connaissances en matière de sécurité incendie. En participant, ils courent la chance de remporter une journée avec les pompiers : visite des casernes et des camions, découverte des équipements utilisés par les pompiers, maniement de l'extincteur portatif et dîner en compagnie des membres du Service de prévention et de lutte contre les incendies. Les participants ont également la chance de remporter l'un des cinq sacs à dos remplis d'objets amusants liés à la prévention des incendies. Le quiz est disponible au repentigny.ca/incendies jusqu'au 10 octobre.

Complétez leur apprentissage en parcourant la section Incendies du site Internet de la Ville qui contient une série d'activités éducatives pour les enfants : dessins à colorier, aide-mémoire, jeux d'identification des objets dangereux et plus encore.



Kiosques d'information

Afin de sensibiliser petits et grands à la sécurité incendie, les pompiers seront présents à plusieurs endroits :

Rona, Repentigny : 23 septembre, de 14 h à 19 h 30

Réno-Dépôt, Charlemagne : 23 septembre, de 14 h à 19 h 30

Métro, l'Épiphanie : 30 septembre, de 14 h à 19 h 30

Canadian Tire, Repentigny : 7 octobre, de 14 h à 19 h 30

Ne manquez pas cette occasion d'échanger avec eux et d'en apprendre davantage en matière de prévention.

Le premier responsable, c'est toi!

Ce mois thématique se conclura avec la semaine provinciale de prévention des incendies, qui aura lieu du 3 au 9 octobre sous la thématique « Le premier responsable, c'est toi! ».

Au cours des prochaines semaines, plusieurs conseils et rappels quant aux bonnes habitudes à adopter afin de prévenir les incendies seront partagés sur les réseaux sociaux de la Ville. Restez à l'affût!

Vous trouverez également de l'information sur les normes entourant les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, les feux extérieurs, l'entretien des cheminées, l'entreposage des bonbonnes de propane et bien plus au repentigny.ca/incendies.



▲ Lauréats lors du Gala des Sifflets d'or 2021.

Gala Les Sifflets d'or 2021

Les animateurs de camps de jour récompensés

Été après été, les animateurs de camps de jour travaillent fort afin d'égayer le quotidien de milliers de jeunes Repentignois. Ils ont la responsabilité de divertir les enfants, bien sûr, mais également de faire preuve d'écoute et de gentillesse pour apporter joie, douceur et réconfort dans le cœur des enfants.

Avec la pandémie et les canicules successives, l'été 2021 a été particulièrement exigeant pour les animateurs de camps de jour. Tous ont fait preuve de résilience et de créativité et ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Quelques animateurs se sont particulièrement démarqués au courant de l'été. Ces derniers se sont vus récompensés lors de la 16^e édition du *Gala Les Sifflets d'or*. Ce programme de prix et de bourses existe grâce à l'appui des autorités municipales et des

partenaires du milieu, soit le Syndicat des cols blancs de la Ville de Repentigny (SCFP Local 2168) et l'entreprise spécialisée en loisirs « L'Air en fête ».

Mis sur pied en 2006 dans une perspective de valorisation de l'animation estivale, ce programme annuel encourage les jeunes dans leur cheminement, reconnaît leur apport au sein de notre communauté, motive leur réussite scolaire et la poursuite des études, le tout, en soulignant de manière particulière l'excellence de leur travail.

Les lauréats Ville

Coups de pouce de l'été : Doris, Hébé, Galaxy, Chili, Pistache

Animateurs de l'été : Bémol, Andalucia, Aladdin, Hercule

Responsable de l'été : Arabesque

Les lauréats Syndicat

Recrues de l'été : Sharpi, Chaloupe, Oréo, Cantalou, Étincelle, Neptune

Anciens de l'été : Aqua, Kodak, Panini, Split

Lauréat L'Air en Fête

Innovation : Bémol

Félicitations à tous!



Apiculture urbaine à l'hôtel de ville

Les pollinisatrices bourdonnent de satisfaction

Au printemps dernier, Repentigny accueillait quelque 10 000 abeilles sur le toit de l'hôtel de ville dans le cadre d'un projet pilote d'apiculture urbaine. Nos nouvelles citoyennes n'ont pas tardé à se mettre au travail et à se multiplier! Elles sont plus de 50 000 à présent, bien affairées à produire un miel on ne peut plus local.

Les abeilles repentignoises se sont délectées toute la belle saison de la flore urbaine, principalement dans le quadrilatère formé par l'Espace culturel. Peut-être les avez-vous aperçues? Elles se déplacent dans un rayon de 2 à 5 km de leur ruche. Pour les abeilles, un milieu de vie urbain comme celui de Repentigny offre beaucoup d'atouts : absence de pesticides, abondance de ressources florales, climat tempéré et disponibilité de sources d'eau.

Le projet est mené en collaboration avec l'entreprise sociale Alvéole, qui installe des ruches dans les plus grandes villes nord-américaines, sensibilisant au passage des milliers de personnes quant aux enjeux qui touchent les abeilles, comme l'utilisation de pesticides et la perte de biodiversité.

En outre, Alvéole a animé quelques ateliers auprès d'enfants qui ont pu découvrir le travail d'un apiculteur et « visiter » une

ruche, dans le cadre des activités de la bibliothèque. Il faut se rappeler que les abeilles ne sont pas agressives, contrairement aux guêpes, et qu'elles se soucient bien peu des humains.

Sauver les pollinisateurs et la flore urbaine

À l'échelle planétaire, plus de 130 cultures de fruits et de légumes — soit près d'un tiers de tout ce qui compose notre alimentation — nécessitent de la pollinisation. Pommes, canneberges, bleuets, brocolis, choux-fleurs, céleris, avocats, légumineuses ne sont que quelques exemples de cultures qui dépendent à 100 % des insectes pour être productives.

Bien que les abeilles, papillons, bourdons et autres pollinisateurs occupent un rôle essentiel dans la production alimentaire, ils connaissent un déclin important partout au monde. Ce déclin coïncide avec l'augmentation de la demande agricole, résultant en un accroissement du prix de beaucoup d'aliments.

À l'échelle locale, l'apiculture urbaine vient donc à la rescousse de ces précieux pollinisateurs et du coup, de la flore urbaine et de la production alimentaire qui en dépendent.

Récolte à venir

Le boulot s'achève bientôt pour nos abeilles repentignoises. La récolte du fruit de leurs efforts aura lieu incessamment.

Curieux d'en savoir plus? Suivez l'évolution de notre communauté d'abeilles en ligne à <https://maruche.alveole.buzz/ville-de-repentigny>.



Subventions aux citoyens

L'écoresponsabilité, c'est payant!

Profitez-vous de tous les avantages offerts aux citoyens par la municipalité? Il existe de nombreuses subventions pour encourager l'écoresponsabilité. Faites le calcul : s'engager par de petits gestes, c'est payant pour soi et pour l'environnement!

Programme de plantation d'arbres : jusqu'à 200 \$
Contribuez à notre objectif d'ajouter 1 000 arbres à la canopée repentinoise et obtenez un remboursement pour l'achat d'un arbre et du matériel pour sa plantation. Oui, l'automne est toujours un bon moment pour planter un arbre!

Couches lavables : 100 \$

Obtenez un remboursement sur l'achat d'un ensemble de 20 couches lavables, achetées localement ou au Québec. Comme quoi il n'y a pas d'âge pour devenir écoresponsable!

Écogestes : de 45 \$ à 3 000 \$

Tirés du Programme Habitation durable, plus de 45 écogestes vous sont proposés pour rendre votre milieu plus sain et plus respectueux de l'environnement. Pourquoi ne pas profiter de l'automne pour optimiser l'énergie de votre demeure?

Réparer vos fenêtres existantes	60 \$/ouverture
Installer une borne de recharge pour un véhicule électrique	150 \$
Remplacer votre vieux poêle à bois par un poêle certifié EPA	250 \$
Acheter un déshumidificateur pour maintenir un taux d'humidité optimal	50 \$
Faire le nettoyage de vos conduites de ventilation et de chauffage	50 \$
Installer une toilette à faible débit	75 \$
Acheter une tondeuse électrique avec fil, à pile ou à moulinet	60 \$

Vous souhaitez profiter de ces programmes? Rendez-vous sur la page *Subvention pour les citoyens* du site repentigny.ca et lisez attentivement les modalités de chacun des programmes avant de faire les achats et les travaux. Vous y trouverez également les formulaires à compléter. Certaines conditions peuvent s'appliquer.



Coup de chapeau aux organismes

Le territoire repentinois est riche plus de 150 organismes dûment reconnus qui œuvrent dans les milieux communautaire, culturel, sportif et événementiel. Cette année, plusieurs d'entre eux célèbrent une étape importante de leur existence.

La Ville tient donc à souligner leur apport au développement et au bien-être de sa collectivité. Ils contribuent à faire une réelle différence dans la vie de bien des Repentignoises et des Repentinois.

Félicitations aux organismes suivants :

5 ans

Regroupement des familles congolaises de Lanaudière (RFCL)

10 ans

Club Richelieu Sud-de-Lanaudière

Défi-Intégration-Développement-Accompagnement (DIDA)

15 ans

L'Association un cœur pour tous Lanaudière inc.

20 ans

Centre de prévention du suicide de Lanaudière

Diabète Rive-Nord

25 ans

Carrefour jeunesse-emploi L'Assomption

Société de l'autisme région de Lanaudière

30 ans

L'Association de parents d'enfant trisomique-21 Lanaudière

35 ans

Association des retraités de l'éducation et autres services publics du Québec - AREQ (SCQ)

40 ans

Club Lions Repentigny La Seigneurie

50 ans

Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière (ACEF)

Club de l'Âge d'or de Repentigny

Club de l'Âge d'Or Les bons Vivants de Le Gardeur

60 ans

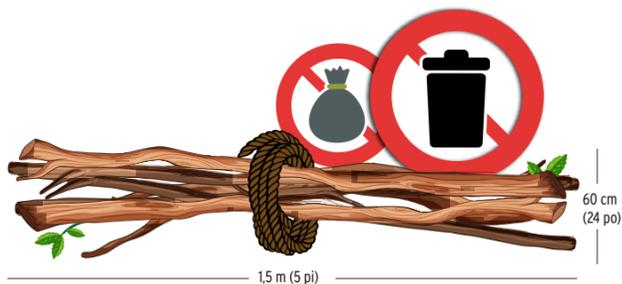
Scouts de la 148^e Notre-Dame-des-Champs

Dates à retenir

Collectes des branches

Secteurs A/B : 13 octobre | Secteurs C/D : 11 octobre
Secteurs E/F : 12 octobre

Les branches sont acceptées en quantité illimitée et doivent être attachées en ballots respectant les dimensions suivantes :



Le ballot ne doit pas peser plus de 25 kg (55 lb) et le diamètre de chaque branche doit être inférieur à 5 cm (2 po). Les branches disposées dans un sac ou dans tout autre contenant, les racines, les arbustes, les troncs et les souches d'arbres ne seront pas ramassés.

Collectes des matières organiques (avec feuilles) - surplus acceptés

Secteur A/B : 5, 12, 19 et 26 octobre
Secteur C/D/E/F : 6, 13, 20 et 27 octobre

Les surplus de matières organiques (ex. feuilles) sont acceptés en période automnale, pourvu qu'ils soient déposés dans l'un des contenants autorisés ci-dessous :



1. Bac brun fourni par la Ville et tout autre bac roulant brun d'un maximum de 360 l muni d'une prise européenne;
2. Bac roulant de toute autre couleur (sauf le bac bleu) d'un maximum de 360 l muni d'une prise européenne et clairement identifié (ex. Résidus verts);

3. Poubelle fermée et étanche en métal ou en plastique munie de poignées (100 l et 25 kg maximum) et clairement identifiée (ex. Résidus verts);
4. Sacs en papier ou certifiés compostables par le BNQ;
5. Sacs de plastique orange ou avec transparence.

Abonnez-vous à HOP

Pour recevoir gratuitement des rappels par texto et courriel lorsqu'une collecte spéciale a lieu dans votre secteur (branches, sapins naturels, surplus acceptés, etc.), inscrivez-vous à Hop au hop.repentigny.info. Avec HOP vous ne manquerez plus jamais une collecte spéciale et vous aurez la paix d'esprit.



Cet automne, pensez au feuillicyclage!

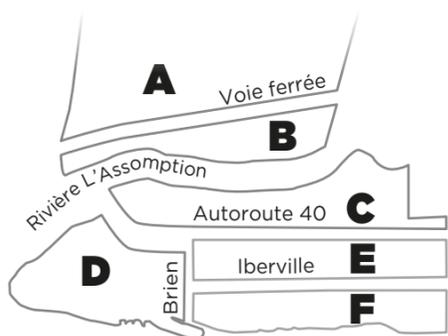
Le feuillicyclage consiste à tondre régulièrement les feuilles des arbres tombées au sol et à les laisser sur place. En plus d'éviter bien des efforts, du temps et de l'argent, cette technique vous permettra de fournir au sol et aux plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin pour traverser l'hiver. Dites adieu aux sacs de feuilles et à la corvée de raclage!

Astuce : Si vous êtes dû pour l'achat d'une nouvelle tondeuse, assurez-vous que celle-ci soit munie d'une lame déchiqueteuse. Cet outil permet de couper très finement les feuilles et le gazon ce qui accélère leur décomposition.

Vous désirez faire un pas de plus pour l'environnement et diminuer vos émissions de gaz à effet de serre? Le Programme Habitation durable (voir page 7) vous permet d'obtenir une remise de 60 \$ sur l'achat d'une tondeuse électrique avec fil, à pile ou à moulinet.



CALENDRIER DES COLLECTES



Novembre 2021

Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

Octobre 2021

Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Décembre 2021

Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Assemblée du conseil municipal

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 5 octobre 2021, à 19 h.

Pour connaître l'ordre du jour, composez le 450 470-3141 ou visitez repentigny.ca/conseilmunicipal.

Pour joindre votre conseiller municipal

	District 1 Josée MAILHOT 450 654-2162 mailhotj@repentigny.ca
	District 2 Georges ROBINSON 450 654-9746 robinsong@repentigny.ca
	District 3 Denyse PELTIER 450 581-5733 peltierd@repentigny.ca
	District 4 Cécile HÉNAULT 450 654-3046 henaultc@repentigny.ca
	District 5 Éric CHARTRE 514 743-9961 chartree@repentigny.ca
	District 6 Sylvain BENOIT 514 602-4793 benoits@repentigny.ca
	District 7 Raymond HÉNAULT 450 581-0319 henaultr@repentigny.ca
	District 8 Jennifer ROBILLARD 514 833-5239 robillardj@repentigny.ca
	District 9 Jean LANGLOIS 514 909-0640 langloisj@repentigny.ca
	District 10 Kevin BUTEAU 514 926-9201 buteauk@repentigny.ca
	District 11 Chantal ROUTHIER 514 347-0947 routhierc@repentigny.ca
	District 12 Stéphane MACHABÉE 514 827-8125 machabees@repentigny.ca

Ville de Repentigny

URGENCES Police – Incendies – Ambulance 9-1-1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 450 470-3000

repentigny.ca
communication@repentigny.ca
435, boulevard Iberville, Repentigny (QC) J6A 2B6

Centre Laurent-Venne 450 657-4877

Centre récréatif 450 657-8988

Commentaires et requêtes 450 470-3140

Complexe sportif Gilles-Tremblay 450 585-1661

Cour municipale 450 470-3500

Ordre du jour 450 470-3141

Transport - horaires 1 877 492-6111

Travaux publics 450 470-3800

Urbanisme / Permis / Inspections 450 470-3840

Le bulletin municipal *Regard sur Repentigny* est publié neuf fois l'an.

Réalisation et graphisme : **Service des communications de la Ville de Repentigny**
Communications Hueneye Inc.
Impression : **Postes Canada**
Distribution : **35 900 exemplaires**

